

4h



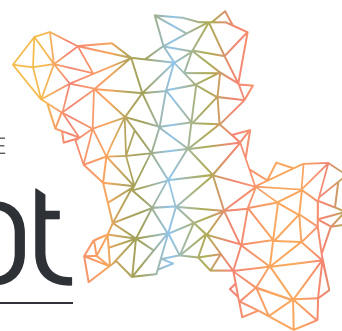
Annexe

Projet arrêté

SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE

scot

SUD LOIRE



chapitre commun



Les Scot de l'aire métropolitaine
Lyon-Saint-Etienne

AGGLOMÉRATION LYONNAISE
BEAUJOLAIS
BOUCLE DU RHÔNE EN DAUPHINÉ
BUGEY-CÔTIÈRE-PLAINE DE L'AIN
LA DOMBES
MONTS DU LYONNAIS
NORD-ISÈRE
OUEST LYONNAIS
RIVES DU RHÔNE
ROANNAIS
SUD LOIRE
VAL DE SAÔNE-DOBES



«Chapitre commun» des Scot de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Étienne

Mai - 2024

Sommaire

1

Préambule

L'aire métropolitaine Lyon Saint-Étienne, un espace métropolitain du quotidien	4
La démarche inter-Scot, 20 ans de coopération	5
Des changements de modèle à l'origine de la révision du Chapitre commun	6

2

Pour une aire métropolitaine adaptée au changement climatique

Développer une nouvelle approche du sol	9
Considérer la ressource en eau comme un bien commun vulnérable et rare à partager, gérer et préserver	10
Préserver la biodiversité et donner un cadre favorable à son développement	11
Atteindre une plus grande autonomie alimentaire	12
Réduire la dépendance énergétique pour faire face aux crises	13

3

Pour une aire métropolitaine multipolaire et accueillante

Conforter le modèle de développement multipolaire	14
Développer des services à la mobilité ambitieux et adaptés à chaque territoire	16
Agir pour une offre de logements accessibles à tous, adaptée aux besoins et aux parcours résidentiels des ménages	19

4

Pour une aire métropolitaine agile face aux mutations économiques

Organiser la résilience économique des territoires	20
Anticiper et accompagner les mutations commerciales	22

Préambule

L'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne, un espace métropolitain du quotidien

L'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne (Amelyse) comprend douze Scot. Elle couvre deux Métropoles (Lyon et Saint-Étienne), quatre pôles urbains de plus de 50 000 habitants (Porte de l'Isère, Roanne, Vienne, Villefranche) et un total de 991 communes urbaines, périurbaines et rurales.

Les élus ont engagé depuis 2002 des démarches de coopération métropolitaine pour susciter un dialogue, développer des partenariats, mener des études en commun, partager des projets.

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) entérine l'existence des démarches inter-Scot alors même que la réforme territoriale renforce les échelles métropolitaines et régionales. Il s'agit dès lors d'articuler les enjeux de cohérence territoriale et d'aménagement de l'espace aux défis de la métropolisation, des cœurs de villes et des zones rurales.



La démarche inter-Scot, 20 ans de coopération

L'Amelyse constitue un espace de dialogue reconnu de longue date pour penser et planifier l'organisation territoriale à plus large échelle, assurer la cohérence des projets de Scot et impulser des politiques d'aménagement, de mobilité et des grands équipements.

Cet espace de dialogue vise notamment à :

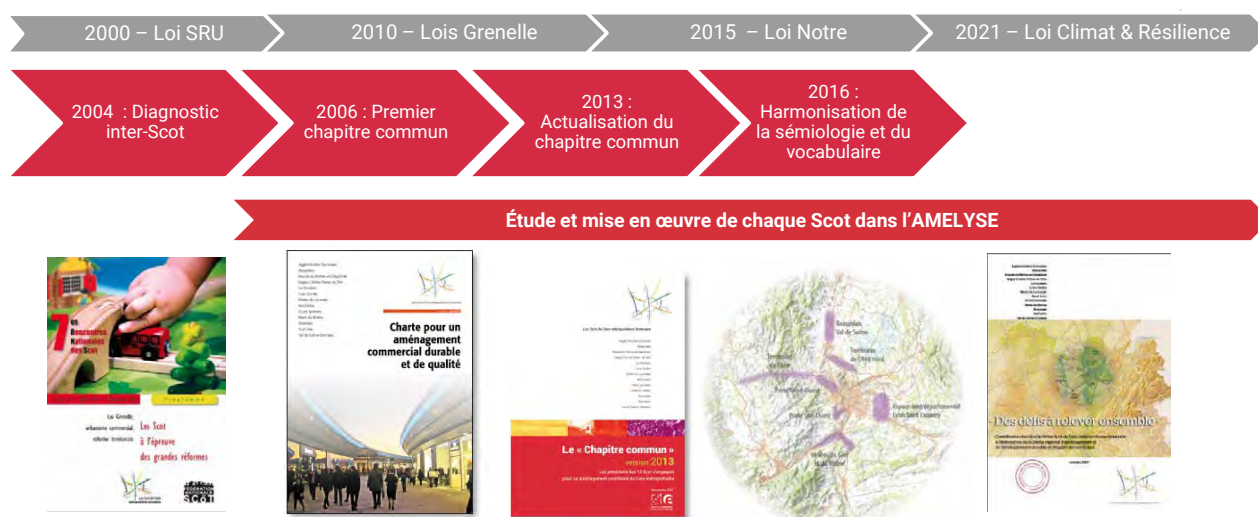
→ échanger entre élus et techniciens sur des enjeux communs, des retours d'expériences, des projets de grande envergure dont le rayonnement dépasse le

territoire d'assiette (infrastructures et grands équipements, Plaine Saint Exupéry, Lyon-Turin, Méditerranée-Rhône-Saône ...) en lien avec les prérogatives des SCoT, à l'échelle de l'Amelyse et entre Scot voisins ;

- articuler les politiques publiques des 12 Scot par des positions/méthodes communes ;
- produire de la connaissance et mutualiser l'observation des dynamiques sur l'Amelyse ;
- porter une parole politique commune.

Les grandes étapes de la démarche

Depuis sa mise place en 2003, de grandes étapes marquent cette coopération :



« La poursuite de nos objectifs communs, traduits dans un **Chapitre commun** s'inscrit dans une dynamique d'enrichissement mutuel veillant à assurer la bonne articulation des procédures. Chaque élaboration, modification, révision de Scot est dès lors l'occasion de traduire une vision commune des enjeux, de valoriser les enjeux propres aux territoires »

C'est d'abord la signature du **premier Chapitre commun en 2006** qui fonde les grands principes d'aménagement communs à l'échelle de la « Maison commune métropolitaine ». Ces grands principes ont ensuite été déclinés en cinq livrets thématiques.

À la faveur d'un élargissement géographique de la coopération, les principes communs ont été **actualisés en 2013** afin

de mieux prendre en compte la dimension rurale des nouveaux territoires alors engagés dans la démarche : Scot du Roannais, des Monts du Lyonnais, et de Loire Centre et les intercommunalités ayant rejoint le Scot des Rives du Rhône. L'objectif de cette actualisation visait aussi à enrichir le document sur la base des travaux et avancées menés jusqu'alors, en y intégrant de nouvelles thématiques comme l'urbanisme commercial ou l'habitat.

Des évolutions de modèle à l'origine de la révision du Chapitre commun

10 ans après la définition des objectifs partagés, la ré-interrogation du « Chapitre commun » est apparue nécessaire pour prendre en compte les évolutions et les inflexions en cours (essor des inégalités sociales et territoriales, changement climatique, érosion massive de la biodiversité, développement du numérique et impacts sur les usages, ...).

En effet, de nombreux changements de paradigme bousculent la société et les modèles d'aménagement et interpellent la démarche inter-Scot.

Des mutations institutionnelles et démocratiques

La dernière décennie a été marquée par un contexte législatif et institutionnel qui a considérablement évolué sur le plan national, comme à l'échelle de l'Amelyse. Cela s'est notamment traduit par :

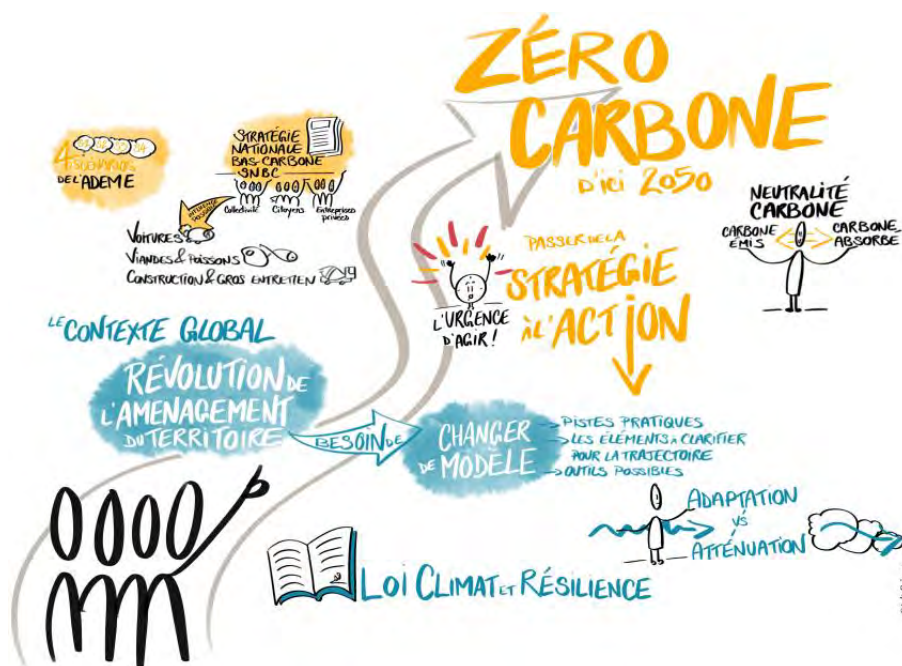
→ la poursuite de la décentralisation avec le renforcement des EPCI et de la Région, le rôle de chef de file des Régions et la montée en puissance du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (Sraddet) ; l'élargissement

des périmètres et le renforcement des compétences des intercommunalités ainsi que la création des Métropoles de Saint-étienne et de Lyon (avec un statut particulier pour cette dernière qui a intégré les compétences du département sur son territoire) ;

- des évolutions en matière de **mobilité et d'autorités organisatrices de transport (AOT)** avec la création de l'établissement public du Sytral et l'extension de son périmètre, ainsi que l'élargissement du Syndicat des mobilités des territoires de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne (SMT AML) ;
- de **nombreuses scènes de dialogue interterritorial** : inter-Scot, SMT AML, Sytral Mobilités, Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (Aderly), Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, etc. ;
- enfin, **l'élargissement du cercle des parties prenantes impliquées dans la fabrique des politiques publiques locales** avec notamment la présence de plus en plus prégnante des acteurs privés dans la production de la ville et dans la gestion de services urbains, ainsi que le développement des initiatives portées par des associations, des collectifs citoyens, des coopératives, des entreprises.

Des enjeux environnementaux

La prise en compte des enjeux environnementaux s'inscrit dans un contexte de dérèglement climatique, une érosion accélérée de la biodiversité et une pression sociale de plus en plus forte en faveur d'une meilleure prise en compte de la qualité de vie, de la santé et du bien-être des habitants et du vivant dans les politiques urbaines et d'aménagement du territoire. L'habitabilité des territoires durant les périodes estivales constitue un enjeu fort pour limiter les risques de dévitalisation.



Source : Étude « S'engager dans de nouveaux modèles d'aménagement »,
Fédération Nationale des Scot



En réponse, les **évolutions législatives liées à la prise en compte de l'environnement sont nombreuses**, telles que la loi Engagement national pour l'environnement (ENE), la loi Transition énergétique de 2015 ou la loi Climat et Résilience (2021).

Deux horizons doivent aujourd'hui être inscrits dans les Scot : ZAN (Zéro Artificialisation Nette) et ZEN (Zéro Emission Nette) d'ici 2050.

L'énergie, le sol et l'eau doivent être pensés comme des ressources finies, indispensables à l'activité humaine. Les ressources naturelles et les fonctions vitales du territoire, telles que le système alimentaire, l'approvisionnement en eau, la santé, etc. sont des sujets de réflexion de l'inter-territorialité et du dialogue à grande échelle au même titre que le développement économique, le logement et les mobilités.

Des mutations sociales et technologiques

Les territoires sont confrontés à des transformations profondes qui se traduisent par une **évolution des modes de vie**, des pratiques de consommation, de la relation au travail, des façons de se sociabiliser avec une forte prégnance du numérique et des réseaux sociaux dans la vie au quotidien. Le dérèglement climatique peut engendrer des inégalités sociales et territoriales rendant nécessaire une recherche d'équité et de solidarité.

Des mutations économiques

Les **évolutions technologiques et numériques** génèrent de nouveaux services et usages (télétravail, enseignement à distance, téléconsultations, démultiplication des achats sur internet, plateformes de services à la mobilité...), ayant des répercussions sur les pratiques de mobilité des voyageurs, sur les flux de marchandises (hausse des livraisons, demandes de stationnement...) et les habitudes de consommation. De nouvelles attentes sociétales émergent et se cumulent à d'autres générant de nouveaux modes de vie : sobriété, proximité, circuits-courts, « slow-culture » et donnent naissance à des évolutions économiques notables : retour à la proximité, réindustrialisation, développement d'une économie plus locale et endogène dans l'optique d'une relocalisation et d'une décarbonation progressive de l'économie, développement de l'économie circulaire, de l'économie collaborative, sociale et solidaire, ou encore de l'économie de la connaissance.

Un Chapitre commun revisité à l'échelle de l'inter-Scot pour s'adapter aux évolutions en cours et mettre en cohérence les stratégies territoriales et les actions qui en découlent

Face aux mutations à l'œuvre, les élus ont la responsabilité et le pouvoir de transformer leur territoire pour le bien-être de leurs concitoyens.

En effet, plus que jamais, les élus locaux ont un rôle à jouer pour engager un nouveau modèle d'aménagement qui permette de relever les défis du changement climatique et de la perte de biodiversité, qui intègre les révolutions socio-économiques (adaptation du cadre de vie, réindustrialisation, alimentation, évolution du paysage commercial, etc.) tout en mettant au cœur des projets la préservation et la bonne gestion des ressources.

La rencontre des Présidents des douze Scot de 2023 a permis de partager ces défis. **Les présidents des Scot de l'inter-Scot ont pu actualiser leur vision partagée du développement de l'aire métropolitaine et les orientations communes qui figurent dans le Chapitre commun.**

Ces nouvelles orientations partagées alimenteront les Projets d'Aménagement Stratégique (PAS) de chacun des douze Scot lorsque ceux-ci entreront en révision.

À noter que les **trois chapitres constitutifs du Chapitre commun** (adaptation au changement climatique, multipolarité et accueil, agilité face aux mutations économiques) **sont aussi importants les uns que les autres. Leur ordre de présentation dans ce document n'induit aucune hiérarchie entre eux.**

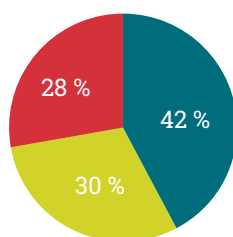
Pour une aire métropolitaine adaptée au changement climatique

Pour limiter et anticiper les impacts liés au dérèglement climatique, atténuer ces effets sur le long terme, ou encore pour faire face aux crises économiques liées au renchérissement des énergies fossiles, les établissements porteurs de Scot doivent traduire localement la stratégie nationale « bas carbone » et la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique.

Ces deux impératifs d'atténuation et d'adaptation nécessitent un nouveau regard sur les territoires et la prise en compte accrue des sols, de la biodiversité, de la ressource en eau, de l'alimentation et de l'énergie dans les choix d'aménagement.

85 %
d'Espaces
Naturels,
Agricoles ou
Forestiers
(Enaf), soit
1 098 562
hectares
en 2020

Environ
14 500 ha
d'Espaces
Naturels,
Agricoles ou
Forestiers
consommés
entre 2005
et 2020, dont :



■ Entre 2005 et 2010
■ Entre 2010 et 2015
■ Entre 2015 et 2020

Sources : SPOT THEMA
et MOS2020

Des évolutions de modèle à l'origine de la révision du Chapitre commun

Le sol concentre des fonctions importantes pour atténuer et s'adapter aux crises écologiques, climatiques, sociales et économiques : biodiversité, captation carbone, cycle de l'eau, rafraîchissement urbain, alimentation.

Malgré un ralentissement de la consommation des espaces naturels et agricoles, celle-ci reste importante.

La « ressource sol » fait l'objet d'une concurrence croissante entre ses multiples usages (eau potable, alimentation, énergie, matériaux, développement urbain...) et de pressions importantes, particulièrement sur l'espace agricole et son potentiel alimentaire.

Atteindre collectivement le ZAN à horizon 2050

ORIENTATIONS

Les élus des Scot de l'Amelyse s'inscrivent dans la trajectoire nationale de sobriété foncière, notamment en intégrant dans leur PAS et leur DOO, des objectifs de :

- réduction accrue de la consommation d'espaces, poursuite et renforcement de leurs efforts en la matière,
- priorisation du renouvellement urbain,
- renaturation.

Préserver les différentes fonctionnalités des sols

Au-delà de l'approche chiffrée et surfacique, le sol, bien commun porteur de nombreux services écosystémiques, constitue la clef de voûte pour adapter le territoire au changement climatique.

Derrière l'engagement d'une réduction accrue de la consommation d'espaces, il s'agit de mener des politiques d'aménagement où le sol est appréhendé comme une ressource à préserver, régénérer, reconquérir.

ORIENTATIONS

Pour renforcer les multiples bénéfices des fonctionnalités du sol, les élus des Scot de l'Amelyse défendent une prise en considération systématique du sol comme ressource à préserver, régénérer, reconquérir.

En ce sens, le développement de la végétalisation des villes et villages et des zones d'activités économiques et commerciales constitue un levier essentiel.



Source : Étude « S'engager dans de nouveaux modèles d'aménagement »,
Fédération Nationale des Scot



Considérer la ressource en eau comme un bien commun rare et vulnérable à partager, gérer et préserver

L'eau constitue une ressource très impactée par le changement climatique : raréfaction, concentration des pollutions du fait de la réduction des débits, augmentation de la température des eaux, grande variabilité des précipitations, dégradation de la qualité.

Des tensions de plus en plus fortes entre les usagers de l'eau et entre les territoires se font jour, générant des pressions importantes sur cette ressource.

Promouvoir la sobriété en limitant l'ensemble des besoins en eau

La sécheresse de 2022 a montré l'urgence d'agir pour adapter l'ensemble de nos usages de l'eau face aux pressions exercées par le changement climatique. Il s'agit donc de s'inscrire dans le plan gouvernemental de sobriété sur l'eau avec l'objectif de réduire de 10 % à l'échelle nationale, les prélèvements en eau d'ici 2030.

ORIENTATIONS

Les élus des Scot soutiennent, à l'échelle de leur territoire, une volonté commune de limiter les prélèvements, réduire les besoins et les consommations en eau (proportionnellement à l'accueil) en recherchant l'amélioration des process, en favorisant les initiatives permettant les économies d'eau et en recherchant de nouvelles sources d'économie (utilisation des eaux grises, récupération des eaux de pluies, ...).

Tendre vers des projets de territoire en cohérence avec la ressource disponible et faire du cycle de l'eau une priorité pour les choix d'aménagement

ORIENTATIONS

Les élus des Scot demandent que la question de la ressource en eau soit prise en compte dans les projets de territoires (calibrage du développement futur en fonction de la ressource disponible et des situations de déficit, limitation de l'étalement urbain et de l'imperméabilisation des sols, préservation des aires d'alimentation de captage, ...).

Favoriser un meilleur dialogue entre les acteurs de l'eau et les acteurs de l'aménagement

ORIENTATIONS

Les élus des Scot affirment la nécessité de rapprocher les acteurs de l'eau et ceux de l'aménagement du territoire. En ce sens, les acteurs de l'eau seront associés aux procédures d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme. Réciproquement, les élus des Scot encouragent l'association des acteurs de l'aménagement du territoire dans les instances de gestion de l'eau (SAGE, PGRE, Contrats de rivière, ...).

Concilier l'ensemble des usages de l'eau par un partage équilibré de la ressource

ORIENTATIONS

Les élus des Scot soutiennent, à l'échelle de leur territoire, les initiatives permettant d'optimiser la gestion de la ressource en eau afin d'aboutir à un partage équilibré de la ressource entre tous les usages (milieux naturel, agriculture, industriel, domestique). La mise en place de Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) apparaît, à ce titre, intéressante.

Plus d'un tiers des corridors identifiés dans le Sradet Auvergne-Rhône-Alpes sont situés dans le territoire de l'Amelyse

Sources : Sradet Auvergne-Rhône-Alpes

Préserver la biodiversité et donner un cadre favorable à son développement

En Auvergne-Rhône-Alpes, plus de 2 000 espèces sont menacées selon les listes rouges régionales, soit près d'un tiers des espèces animales et végétales évaluées. Parmi elles, dans la région, ce sont surtout les oiseaux, les chauves-souris et les amphibiens qui sont les plus menacés, selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Ces chiffres sont significatifs de la perte de biodiversité qui s'est accélérée ces dernières années, malgré l'action des pouvoirs publics sur le thème de la trame verte et bleue.

Sont en cause notamment, la destruction et l'artificialisation des milieux naturels, la surexploitation des ressources naturelles et le changement climatique.

Promouvoir et soutenir la création de nouvelles aires protégées

La préservation de la biodiversité passe par la protection des milieux naturels les plus favorables à la faune et à la flore sauvages. Il s'agit donc de s'inscrire dans les objectifs à atteindre de la stratégie nationale pour les aires protégées marines et terrestres, à savoir, protéger 30 % du territoire national et des eaux maritimes d'ici 2030, dont 10 % en protection renforcée.

ORIENTATIONS

Les élus des Scot demandent que les territoires identifient et protègent à leur échelle :

- Les réservoirs de biodiversité d'enjeu régional, en cohérence avec le Sradet Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Des réservoirs de biodiversité d'enjeu local, complémentaires à ceux du Sradet.

Poursuivre l'identification, la protection et la remise en bon état des corridors écologiques

La protection de réservoirs ne peut suffire pour enrayer la perte de biodiversité. Il est donc nécessaire de les relier entre eux par des corridors écologiques afin de faciliter le déplacement de la faune et ainsi permettre les échanges génétiques, principe fondamental pour éviter l'extinction d'espèces.

ORIENTATIONS

Les élus des Scot demandent que les territoires identifient et protègent à leur échelle :

- Les corridors écologiques d'enjeu régional, en cohérence avec le Sradet Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Des corridors écologiques d'enjeu local, complémentaires à ceux du Sradet.

Définir des stratégies locales

de « **renaturation** » pour répondre aux trois grands enjeux suivants : écologique (biodiversité), adaptation au changement climatique (rafraîchissement/recharge des nappes) et santé humaine (accès à la nature).

Au-delà de son apport en agrément et en bien-être, la renaturation est essentielle à l'équilibre écologique du territoire et à la régulation du climat, dans toutes les zones urbanisées mais aussi en zones agricoles.

ORIENTATIONS

Les élus des Scot demandent que les collectivités compétentes en matière de PLU(i) élaborent, à leur échelle, des stratégies de renaturation afin de développer la présence de nature tant en milieux urbains qu'agricoles, et de restaurer certains milieux naturels aquatiques et forestiers.

12 566
exploitations
(- 26 % par rapport
à 2010)

603 910 ha
de SAU,
soit 46 %
du territoire

- 6 275
hectares
entre 2010 et 2020,
soit une
diminution
de 1 % de la
SAU en dix ans

+ 67 %
de vente en
circuits courts
entre 2010 et 2020

Source : Recensement Général
Agricole 2020

Atteindre une plus grande résilience alimentaire

Les fonctions nourricières sont devenues une valeur essentielle du développement des territoires.

La crise Covid a mis en exergue l'importance d'une agriculture de proximité pour sécuriser l'approvisionnement des villes, notamment en cas de difficultés, voire de rupture dans les chaînes d'approvisionnement.

Pour autant, le territoire n'échappe pas au mouvement de restructuration du monde agricole s'illustrant par une baisse du nombre et un agrandissement des exploitations d'un côté et par une diversification et une reterritorialisation alimentaire de l'autre.

Poursuivre la préservation des terres agricoles

ORIENTATIONS

Les élus des Scot soutiennent une agriculture nourricière, respectueuse de l'environnement et des sols et qui façonne une diversité de paysages. Afin de préserver ces fonctions, les élus des Scot favorisent la mise en œuvre d'outils de protection et de valorisation du foncier agricole à long terme, tels que les périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PENAP ou PAEN) ou les zones agricoles protégées (ZAP).

Au-delà de la simple préservation des terres agricoles, l'ambition commune consiste à faire projet avec les espaces agricoles de manière à développer et reterritorialiser toute la chaîne de valeur. Pour ce faire, les élus des Scot soutiennent notamment les démarches de maîtrise publique du foncier agricole, la mise en œuvre de nouveaux outils de transformation, de commercialisation, ...

Favoriser une agriculture nourricière de proximité en soutenant la structuration des systèmes alimentaires locaux afin d'atteindre collectivement une plus grande autonomie alimentaire

La diversité des productions agricoles présente dans le territoire de l'Amelyse constitue un véritable potentiel pour réduire la dépendance aux importations et assurer

une plus grande souveraineté alimentaire. Cette autonomie alimentaire ne peut se concrétiser qu'au travers de coopérations territoriales renforcées.

ORIENTATIONS

Les élus des Scot soutiennent le développement de coopérations renforcées entre les territoires et les acteurs publics et privés, ils préconisent notamment la structuration de systèmes alimentaires locaux et soutiennent les démarches de projets alimentaires territoriaux (PAT) et d'inter PAT.

Accompagner l'agriculture dans son adaptation au changement climatique

L'agriculture est de plus en plus tributaire des aléas climatiques avec des phénomènes de sécheresse plus réguliers, des situations plus récurrentes de gel tardif, ou encore la survenue d'événements extrêmes. L'adaptation au changement climatique implique de repenser en profondeur les modes de production – usage des intrants, choix des cultures et des semences, pratiques culturales, etc. Cette adaptation ne peut se réaliser sans une réforme en profondeur des aides publiques, notamment européennes et un accompagnement public de la profession agricole, déjà fortement fragilisée.

ORIENTATIONS

Les élus des Scot soutiennent la profession agricole, fortement fragilisée, dans l'adaptation au changement climatique et aux nouvelles formes de consommation.

Aller vers une agriculture plus respectueuse des sols et de l'environnement

ORIENTATIONS

Les élus des Scot soutiennent toutes initiatives favorisant une évolution des modes de production et des pratiques agricoles afin de préserver la qualité des sols, réduire les prélèvements en eau, limiter les îlots de chaleur et favoriser la biodiversité.

Réduire la dépendance énergétique pour faire face aux crises

Définir une stratégie de décarbonation commune

Les élus des SCoT souhaitent promouvoir un modèle de développement qui s'inscrit dans les objectifs du Sradet Auvergne-Rhône-Alpes de neutralité carbone à horizon 2050 (rénovation énergétique des bâtiments, amélioration de la captation carbone par les écosystèmes naturels et agricoles, mixité urbaine et articulation urbanisme/transport, décarbonation de la filière construction, mobilités actives, modes de consommation, alimentation, ...).

ORIENTATIONS

Les élus des Scot souhaitent promouvoir un modèle de développement limitant fortement les émissions de gaz à effet de serre :

→ Concernant la consommation d'énergie :

- Maîtriser la demande en énergie via la sobriété et l'efficacité énergétique

→ Concernant les bâtiments :

- Privilégier la réhabilitation du bâti existant plutôt que la construction neuve
- Recourir aux énergies décarbonées les plus adaptées à la typologie des bâtiments et des ressources locales
- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments neufs et anciens
- Promouvoir les produits de construction et de rénovation et les équipements à plus faible empreinte carbone (issus de l'économie circulaire, biosourcés, géosourcés) et à haute performance énergétique et environnementale sur l'ensemble de leur cycle de vie

→ Concernant les transports :

- Favoriser un modèle de développement limitant les distances et permettant :
 - d'optimiser l'utilisation des véhicules individuels (autopartage, covoiturage, ...)
 - de favoriser le report vers les modes de transport de personnes et de marchandises les moins émissifs pour le transport de voyageurs (transports en commun, vélo...) et de marchandises (transport fluvial, ferroviaire, vélo-cargo...)
 - de développer les services de mobilité bas-carbone (covoiturage, autopartage, télétravail, ...)

Développer massivement les énergies renouvelables et se doter de moyens pour mieux gérer leurs impacts

Les élus du SCoT s'inscrivent dans les objectifs de production d'énergies renouvelables fixés par le Sradet Auvergne-Rhône-Alpes, à savoir + 54 % de production à horizon 2030 et +100 % de production d'énergie renouvelable à horizon 2050 par rapport à celle de 2015.

ORIENTATIONS

Les élus des Scot souhaitent engager leur territoire vers une production énergétique plus durable en accroissant la part d'énergie renouvelable et de récupération dans leur mix énergétique. Les développements doivent se faire en cohérence avec les enjeux agricoles, naturels ou paysagers.

Renforcer le dialogue, les coopérations et la solidarité territoriale et miser sur les complémentarités pour améliorer l'indépendance énergétique et atteindre la neutralité carbone à l'échelle de l'Amelyse

ORIENTATIONS

Les élus des Scot demandent aux territoires de se coordonner pour opérer la mise en œuvre de la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables et de récupération en termes de filières ou de mutualisation des moyens financiers.

3

Pour une aire métropolitaine multipolaire et accueillante

Conforter le modèle de développement multipolaire

Territoire dynamique, l'Amelyse a connu une attractivité très forte sur la dernière décennie, marquée par une croissance démographique deux fois plus importante que les prévisions de la majorité des Scot. 50 % de cette croissance démographique et 80 % de la croissance de l'emploi ont été portés par l'agglomération lyonnaise, révélant des disparités territoriales importantes en termes d'accueil de population et d'emplois.

Selon les projections Omphale, à l'horizon 2050, le territoire devrait rester dynamique avec néanmoins un fléchissement de la croissance lié à la baisse de la natalité et à un vieillissement important de la population. L'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne devrait accueillir 12 500 habitants/an selon le scénario médian. Cette dynamique d'accueil serait deux fois moins importante que sur la période précédente (26 500 habitants/an entre 2008 et 2019), même si ce scénario ne tient pas compte des migrations climatiques, nationales et internationales, dont l'amplitude reste difficile à estimer.

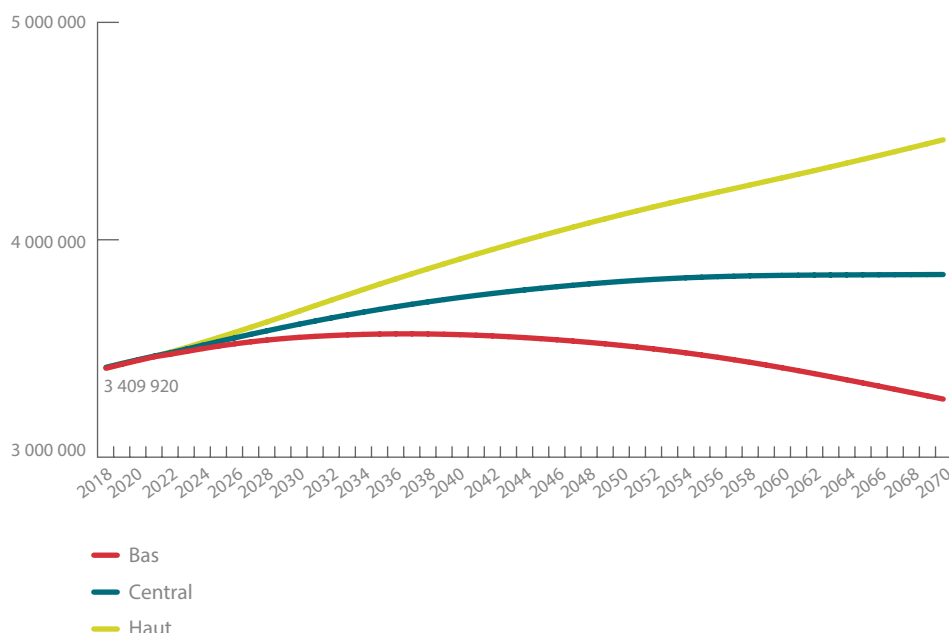
3 411 000
habitants en 2019

+ 26 500
habitants/an
entre 2008 et 2019
dont **50 %** dans
l'agglomération
lyonnaise

+ 12 500
habitants/an
projetés à horizon
2050 (scénario
médian Omphale)

Source : INSEE,
Projections Omphale

Évolution de la population de l'inter-Scot entre 2018 et 2070



Engager le rééquilibrage du développement par une offre d'emplois, de services publics structurants et d'enseignement supérieur mieux répartie

Le fait métropolitain s'exprime à travers une forte concentration des fonctions économiques, universitaires et de recherche et des richesses produites et par une dispersion en tache d'huile des dynamiques résidentielles.

L'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne n'échappe pas à ce constat, avec une polarisation de l'emploi particulièrement forte dans l'agglomération lyonnaise, un renchérissement des prix de l'immobilier entraînant des dynamiques de report résidentiel toujours plus lointaines et une saturation quotidienne des infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires, sans oublier la dépendance croissante des ménages au coût croissant de l'énergie nécessaire à leurs déplacements.

Le modèle multipolaire ne pourra être effectif sans un réel desserrement des fonctions économiques, universitaires, culturelles. Cependant, le desserrement économique, notamment des fonctions tertiaires, ne se décrète pas. Il implique une analyse fine des logiques d'implantation des entreprises, des effets du télétravail sur l'opportunité de desserrement des activités, des lieux stratégiques d'implantation.

ORIENTATIONS

Les élus des Scot soutiennent le desserrement des fonctions économiques et universitaires dans les différentes polarités de l'inter-Scot.

Renforcer la polarisation du développement résidentiel

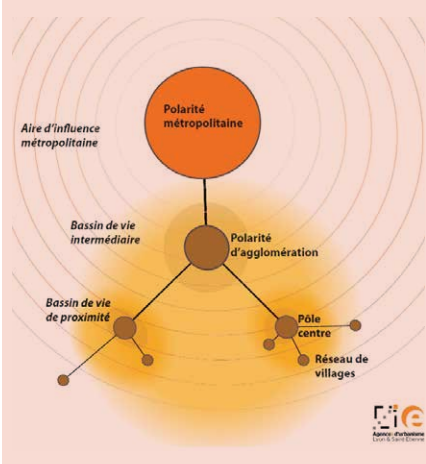
La poursuite de la croissance, même ralentie, implique la recherche d'une organisation équilibrée de l'accueil de population et de l'emploi dans le territoire.

La multipolarité résidentielle promue dans le chapitre commun depuis vingt ans pour enrayer un modèle d'urbanisation extensif a commencé à porter ses fruits. Les polarités d'agglomération ont nettement renforcé leur attractivité démographique : un tiers de la croissance accueillie entre 2013-2019 contre seulement 19 % entre 1999-2008. Pour autant, les polarités dites intermédiaires restent concurrencées par l'attrait des villages qui proposent un modèle d'urbanisation toujours très extensif : 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers de l'Amelyse dans les villages sur la dernière décennie pour 29 % de la population accueillie.

ORIENTATIONS

Les élus des 12 Scot de l'Amelyse souhaitent renforcer le modèle multipolaire en organisant le développement de leur territoire selon l'armature urbaine définie dans chacun. Ils considèrent les polarités de leur territoire comme les lieux privilégiés pour accueillir la population, l'emploi, les équipements et services structurants.

Rappel des niveaux de polarités de l'armature urbaine de l'inter-Scot :



Promouvoir une évolution du modèle d'aménagement pour les territoires ruraux et périurbains

Le modèle de la maison individuelle reste très prisé par les ménages français. Le regain d'intérêt pour les espaces ruraux et les villes moyennes observé pendant et après la crise Covid, implique de porter une réflexion en profondeur sur les modes d'habiter, de se déplacer et de travailler dans ces territoires. Le modèle d'urbanisation très extensif qui a prévalu jusqu'alors est à requestionner sans pour autant réduire l'enjeu à un objectif quantitatif de densification.

ORIENTATIONS

Les élus des Scot promeuvent une évolution du modèle de développement qui s'appuie notamment sur :

- la limitation des extensions urbaines,
- le réinvestissement des enveloppes urbaines existantes,
- la densification des tissus urbains et des espaces pavillonnaires, notamment à travers la promotion de formes urbaines plus sobres, là où cela est pertinent (présence de transports en commun, de réseaux suffisants, limitation des risques de conflits de voisinage, d'îlots de chaleur...),
- le maillage et la diversification des solutions de mobilité alternatives à la voiture solo,
- l'organisation en proximité des services, commerces et équipements,
- le développement d'emplois locaux, notamment au service de l'entretien et de la valorisation des espaces agricoles, naturels et forestiers, de l'économie circulaire, de l'artisanat, etc.

Un actif pendulaire
(voiture) parcourt
en moyenne, chaque
jour, dans l'aire
métropolitaine,
36 km
pour se rendre
au travail

20 %
des habitants de
l'aire métropolitaine
Lyon Saint-Etienne
vulnérables aux coûts
du transport,
c'est-à-dire qu'ils
dépendent **plus de**
18 % de leur budget
dans la mobilité
quotidienne.

Sources : INSEE

Développer des services à la mobilité ambitieux et adaptés à chaque territoire

Les réponses en matière de mobilités et de déplacements interagissent avec les enjeux d'organisation territoriale (multipolarité), de développement économique, de protection de l'environnement, de préservation de la santé et de maintien de la cohésion sociale ; à fortiori, dans la perspective d'une augmentation prévisible du nombre d'habitants et d'emplois à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne. En effet, :

- Créer et/ou développer l'activité économique suppose que les salariés puissent se loger à un coût raisonnable et se déplacer facilement entre leur domicile et leurs lieux de travail, de consommation, voire de loisirs ;
- Implanter une entreprise nécessite de penser en même temps à son accessibilité pour son personnel, ses clients et ses fournisseurs ;
- Développer une offre de transport ou transformer un réseau ne peut se concevoir sans prendre en considération les conséquences pour les territoires voisins et leurs populations.

Dans un contexte marqué par l'étalement urbain dans nombre de territoires, par la raréfaction du foncier et par la déconnexion entre domicile et travail/études, il devient de plus en plus difficile pour les autorités en charge de la mobilité de tenir tous ces engagements. La conséquence de la polarisation de l'emploi dans les grands ensembles urbains ou dans des zones d'activités monofonctionnelles entraîne une plus forte dépendance à la voiture.

C'est pourquoi la question des mobilités nécessite d'être appréhendée de manière globale et systémique, en prenant en compte les différentes échelles et les différents modes de transport.

Le réseau de transports collectifs métropolitain constitue l'armature de l'organisation multipolaire et du système de mobilité durable de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne.

Structuré autour des étoiles ferroviaires lyonnaise et stéphanoise, le réseau de transports collectifs métropolitain doit permettre aux habitants d'effectuer facilement leurs déplacements quotidiens. Bien que l'offre ferroviaire ait nettement augmenté depuis dix ans et que la fréquentation du train soit en croissance, le réseau ferroviaire reste sous pression :

- il est fragilisé (taux de remplissage important, irrégularité) sur certaines lignes (Lyon Saint-Etienne, Lyon Bourgoin) ;
- il est très contraint par le fonctionnement du nœud ferroviaire lyonnais qui cumule des fonctionnalités de transport de voyageurs et de marchandises.

Par ailleurs, il ne dessert pas tous les territoires.

Reconnaître la structuration en différents bassins de mobilité

ORIENTATIONS

Les élus des Scot, dans la lignée des travaux menés par le Syndicat des Mobilités des Territoires de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (SMT AML) et les contributions des différentes Autorités Organisatrices des Mobilités de l'Amelyse, reconnaissent l'organisation du territoire en six bassins de mobilité : Rhône/Métropole de Lyon, Saint-Etienne/Sud Loire/Jeune Loire ; Bassins locaux de Roanne/Nord Loire, Bourg-en-Bresse/Ouest Ain, Bourgoin/Nord-Isère, Rives-du-Rhône/Vienne/Annonay.

Organiser le territoire pour réduire les besoins en mobilités

ORIENTATIONS

Les élus des Scot promeuvent des politiques de planification et de développement de leur territoire mettant en œuvre les orientations suivantes :

- favoriser le développement dans les polarités du territoire,
- prioriser le développement urbain résidentiel, notamment en tenant compte de la présence d'une offre alternative à l'autosolisme,
- s'appuyer en priorité sur le renouvellement des tissus urbains en faveur de projets favorisant la mixité des fonctions,
- poursuivre le développement des secteurs de gare et promouvoir une approche renouvelée de ces quartiers, notamment les fonctions d'habitat, d'emplois et d'accessibilité en transports collectifs et modes actifs.

Actionner des plans d'actions favorables à la multipolarité existante en lien avec les autorités organisatrices de mobilité

ORIENTATIONS

Les élus des Scot appuient la coordination des AOM et souhaitent mettre en œuvre en lien avec celles-ci des plans d'actions favorables au déploiement de nouveaux services de mobilité :

- soutenir les démarches coordonnées de services express métropolitains autour des étoiles ferroviaires de Lyon et de Saint-Etienne,
- adapter les niveaux de services à l'intérieur des territoires en lien avec les AOM,
- améliorer l'organisation et la coordination des mobilités sous le couvert de la Région, du Syndicat des Mobilités des Territoires de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (SMT AML) et de ses AOM partenaires.

Favoriser la décarbonation des mobilités

ORIENTATIONS

Les élus des Scot souhaitent accompagner les initiatives locales et régionales pour l'organisation d'une mobilité décarbonée :

- Développer des réseaux et aménagements favorables aux modes actifs et alternatives à l'autosolisme (aménagement de voies et mise en place de services de covoiturage),
- Accompagner le déploiement de schémas de recharge en véhicules électriques en organisant un déploiement des infrastructures de recharges et de production d'énergie renouvelable,
- Favoriser la mise à disposition d'une offre en carburant alternatif.

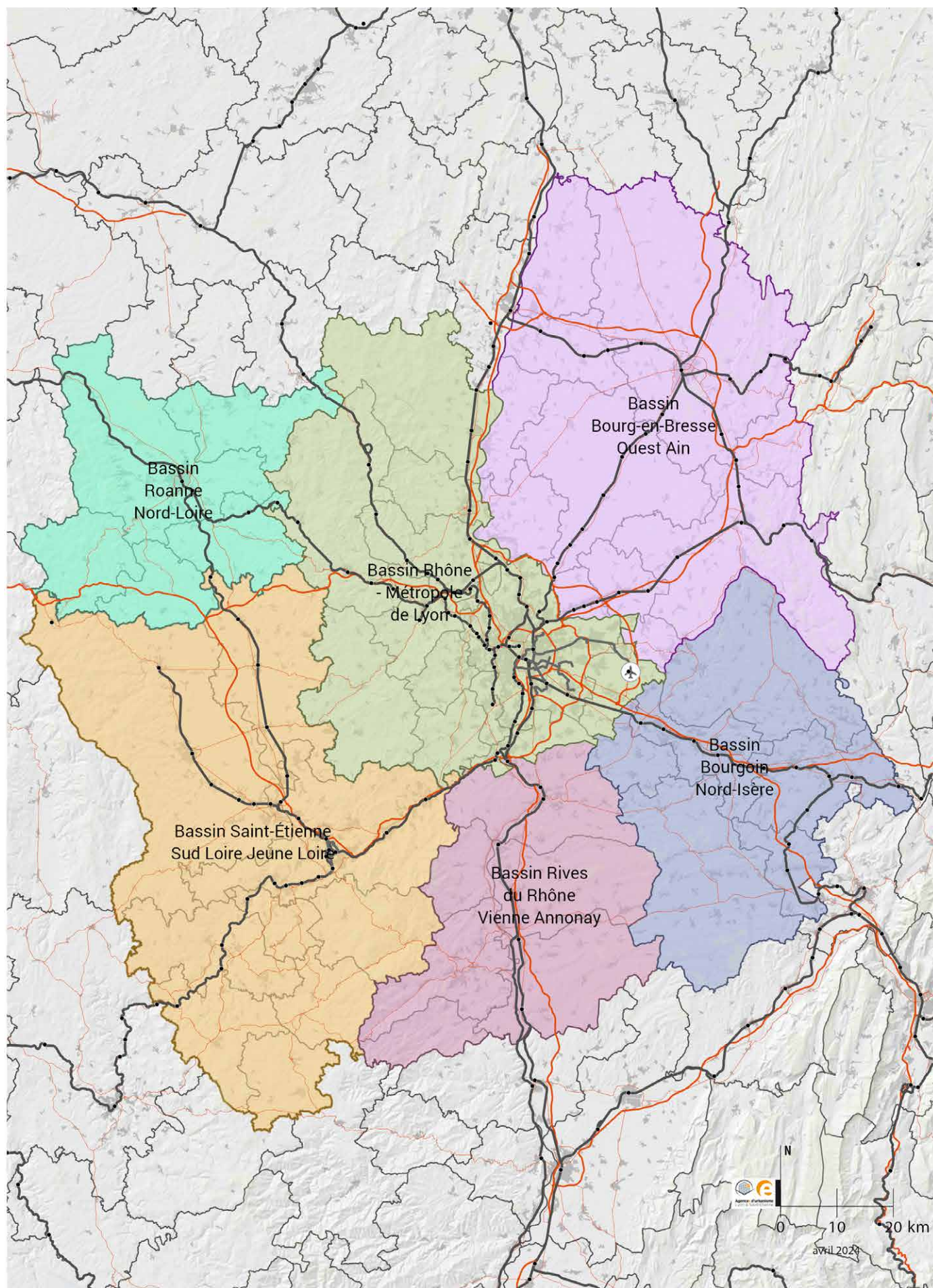
Encourager les alternatives au besoin de se déplacer

ORIENTATIONS

Les élus des Scot considèrent que la gestion de mobilités, au-delà d'une politique d'offre, doit être structurée à long terme pour tenir compte de la modification sensible de la demande. Ils s'engagent dans leur politique de développement à :

- privilégier l'intensification des usages et services de proximité au sein des espaces déjà urbanisés,
- agir pour le développement de l'emploi dans les secteurs ruraux et les territoires en perte d'emplois.

Un territoire organisé en 6 bassins de mobilité



Sources : IGN Topo IGN

DZ - 00/20

Agir pour une offre de logements accessibles à tous, adaptée aux besoins et aux parcours résidentiels des ménages

Continuer à produire du logement, notamment social et abordable, dans tous les territoires pour faire face aux besoins en tenant compte des ressources

Dans le contexte actuel de raréfaction des ressources sol et eau et de renchérissement des prix du foncier et de l'immobilier, de plus en plus de ménages doivent s'éloigner de leur emploi pour se loger. La production de logements adaptés aux besoins de la population est ainsi devenue un véritable défi collectif ; l'inclusion sociale constitue ainsi une question centrale pour le territoire métropolitain.

ORIENTATIONS

Les élus des Scot partagent l'objectif de maintenir une production de logements suffisante pour juguler la hausse des prix et permettre le parcours résidentiel des ménages sur le territoire, notamment en produisant du logement social et abordable.

Pour permettre l'accès au logement à toutes les catégories de la population et accompagner le parcours résidentiel des ménages et le vieillissement de la population, les élus des Scot promeuvent, dans tous les territoires de l'Amelyse, y compris les communes non soumises à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) la production d'une offre diversifiée de logements sociaux et de logements abordables (en accession ou en location), localisés de manière à favoriser la mixité et la diversité sociale des territoires et la proximité avec les infrastructures de transport.

Renforcer l'ingénierie et la maîtrise publique du foncier

Les objectifs de sobriété foncière et de Zéro Artificialisation Nette promus à travers la loi Climat et Résilience poussent à développer de nouveaux modes de faire la ville et de nouvelles manières de valoriser et d'optimiser les ressources foncières existantes dans le tissu urbain. Pour répondre aux besoins de tous (logements, équipements, activités, ...) et éviter le creusement des inégalités, il s'agit notamment d'appréhender la question du foncier très en amont et de redéfinir les modalités de l'action publique foncière.

ORIENTATIONS

Les élus des Scot de l'Amelyse soutiennent le renforcement de la maîtrise publique du foncier, notamment à travers :

- la mise en place de stratégies d'anticipation et d'optimisation du foncier déjà artificialisé,
- la mise en place d'une veille sur les friches et les potentialités foncières,
- la mobilisation et la mise en place d'outils tels que les Organismes de foncier solidaires (OFS) par exemple.

Adapter le parc de logements aux évolutions démographiques

À l'instar de nombreux territoires, l'Amelyse est confrontée à des transformations sociologiques importantes : vieillissement, modification de la structure des ménages, autonomisation des jeunes de plus en plus tardive, nouvelles formes familiales, croissance des foyers monoparentaux, allongement de la durée de vie active, qui entraînent des évolutions fortes sur les besoins des ménages et les trajectoires résidentielles. Ces évolutions devraient se poursuivre voire s'accélérer avec notamment un vieillissement important de la population à venir (18 % de la population aura plus de 70 ans en 2050, contre 13 % actuellement selon les projections Omphale).

ORIENTATIONS

Les élus des Scot prennent en compte les besoins en logement liés aux évolutions démographiques (vieillesse, allongement de la durée de vie des actifs, ...), à l'évolution des modes de vie (modification de la structure et du profil des ménages, vers une société des loisirs/du temps libre...) et à la diversité des trajectoires de vie. Ils encouragent la réalisation de PLH (Plan Local de l'Habitat).

Pour une aire métropolitaine agile face aux mutations économiques

+ 134 000
emplois
salariés privés
entre 2009 et 2019
(+ 14 %)

10 000
transferts
d'établissements/
an sein de
l'Amelyse dont
une majorité
« interne »

Sources : Urssaf,
Étude sur les transferts
d'établissements

Organiser la résilience économique des territoires

L'Amelyse est un territoire attractif qui connaît une croissance de l'emploi soutenue, largement portée par les activités de services aux entreprises et à la population. Cette croissance de l'emploi apparaît essentiellement endogène bien que l'agglomération lyonnaise joue (encore) un rôle de « catalyseur » en captant les transferts d'établissements externes, notamment venus d'Île de France et en les diffusant vers les territoires voisins.

Accompagner le rééquilibrage des emplois et de l'offre de formation à l'échelle de l'Amelyse pour une organisation multipolaire véritablement effective

L'organisation du territoire autour de polarités de développement, si elle a permis de mieux structurer l'accueil de population ainsi que l'accès aux équipements et aux services, n'a pas donné lieu à un véritable essaimage des fonctions économiques, notamment des fonctions métropolitaines.

Aussi, la dynamique économique reste encore très concentrée dans l'agglomération lyonnaise qui porte plus de 80 % du solde de création d'emplois sur la dernière période. Les fonctions d'enseignement supérieur sont, elles-aussi, encore très polarisées dans la métropole lyonnaise qui concentre 82 % des étudiants du carré métropolitain.

ORIENTATIONS

Les élus de Scot entendent :

- promouvoir un meilleur équilibre dans les nouvelles implantations universitaires, de formation et de recherche qui sont des facteurs d'implantation importants pour les entreprises en quête d'un bassin d'emploi qualifié,
- créer les conditions d'un rééquilibrage des activités tertiaires à l'échelle de l'Amelyse et promouvoir des bassins d'emplois diversifiés.

Conforter les complémentarités du tissu productif et maintenir des capacités productives y compris en milieu urbain

Malgré le mouvement de désindustrialisation et de tertiarisation des emplois, le socle productif de l'Amelyse reste important, dynamique et innovant. Cet écosystème donne au territoire une dimension unique en France, favorable au développement des activités industrielles de nouvelle génération.

ORIENTATIONS

Les élus des Scot poursuivent, à travers les orientations de leur PAS et de leur DOO, l'objectif de :

- Soutenir les projets de réindustrialisation notamment ceux liés à des filières porteuses d'innovation dans les process de production (décarbonation, écologie industrielle par valorisation et échange de matière et d'énergie entre industries ou par mutualisation des équipements et des ressources, etc.),
- Encourager l'accueil d'une industrie décarbonée reposant sur des chaînes logistiques courtes,
- Maintenir des capacités productives, y compris en milieu urbain dès lors qu'elles sont compatibles avec les autres fonctions, notamment résidentielles,
- Sur l'ensemble de l'axe fluviomaritime Méditerranée-Rhône-Saône et son hinterland, faciliter le projet de mobilisation du foncier portuaire et logistique et orienter le déploiement capacitaire et territorial des grands équipements intermodaux. L'objectif est d'élargir l'influence du Grand Port de Marseille et du Port de Lyon et d'atteindre progressivement le doublement des parts modales du transport des marchandises par la voie fluviale et le fret ferroviaire.

Favoriser la mobilisation du foncier économique

Face à une ressource foncière appelée à se tarir, les stratégies locales d'accueil des entreprises devront être plus efficaces dans l'usage qu'elles font du foncier et de l'immobilier à vocation économique. Ceci implique une véritable révolution dans la manière de faire du développement économique : une meilleure maîtrise foncière des collectivités, un mouvement progressif de requalification/optimisation des Zones d'activités économiques (ZAE) vieillissantes, des modèles de construction moins extensifs, plus modulaires et réversibles.

ORIENTATIONS

Les élus des SCoT poursuivent l'objectif de promouvoir et soutenir, à travers les orientations de leur PAS et de leur DOO :

- la mise en place de stratégies locales d'accueil des entreprises,
- la maîtrise du foncier économique par les collectivités,
- les processus de renouvellement/requalification/optimisation/densification des ZAE existantes afin de répondre aux besoins des entreprises et maintenir l'attractivité économique du territoire,
- des modèles de construction moins extensifs, plus qualitatifs, modulaires et réversibles.

Les élus des Scot réservent, en priorité, le foncier et l'immobilier économique existant en ZAE pour les activités qui ne peuvent être accueillies dans le tissu urbain mixte et limitent l'accueil au sein des ZAE des activités pouvant s'implanter en centralité (commerces, services, etc.).

Les élus des Scot soutiennent le développement d'outils contraignants et la mise en place de moyens financiers et fiscaux adaptés pour maîtriser le foncier économique et engager les processus de renouvellement des ZAE vieillissantes (restructuration, densification, optimisation, etc.).

Réaffirmer l'importance de la fonction logistique pour la vie économique de l'Amelyse : de la grande logistique à la logistique urbaine

La logistique est consubstantielle du fonctionnement économique des territoires. Le report de l'entreposage et des activités de gestion des flux de marchandises toujours plus loin des lieux de production et de consommation entraîne une surcharge importante des réseaux routiers, des effets néfastes pour la qualité de l'air et une dissémination foncière contraire à l'optimisation.

ORIENTATIONS

Pour tendre vers une meilleure structuration de la logistique sur le territoire et un meilleur maillage depuis les lieux de massification intermodaux vers les lieux d'approvisionnement, les élus des Scot de l'Amelyse s'engagent dans leur projet de territoire et leur Document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL) à :

- réguler les externalités négatives des chaînes logistiques, en visant la décarbonation, la compacité, la mutualisation et l'optimisation pour réduire l'artificialisation des sols, le trafic poids-lourds et la pollution et lutter contre les emplois précaires, etc,
- réserver des espaces dédiés à l'accueil des fonctions logistiques au service des activités productives, commerciales et servicielles de l'AMELYSE et compléter le maillage des différents formats d'entrepôts en fonction des besoins des territoires,
- échanger et dialoguer entre SCoT voisins en amont des projets de création de nouvelles plateformes logistiques d'envergure.

+ 3 m²
de plancher
commercial/
habitant
supplémentaire
entre 2011
et 2016

315
projets passés
en CDAC en
dix ans
(2009 – 2018)
dont 77 %
des projets
en périphérie

e-commerce :
22 %
des achats
dans la région
lyonnaise
(x2 depuis 2017)

Sources :
BDD des CDAC-CNAC,
Analyse de dix ans de
dynamiques commerciales
sur l'aire métropolitaine
Lyon Saint-Etienne,
11^e Enquête consommateurs,
région lyonnaise,
CCI Lyon Métropole,
Saint-Etienne, Roanne

Anticiper et accompagner les mutations commerciales

Limiter les effets de concurrence entre les pôles commerciaux et les centralités

L'inter-Scot apparaît comme une échelle de dialogue adaptée pour réguler le commerce, cette activité majeure qui impacte les flux et les territoires.

La dernière décennie est marquée par une explosion du plancher commercial avec une production de surfaces commerciales trois fois plus rapide que la croissance de la population.

Cette croissance des surfaces de vente, déconnectée de l'évolution démographique des territoires, compromet durablement la qualité de l'offre et la santé économique des pôles commerciaux existants.

ORIENTATIONS

Pour structurer une armature commerciale équilibrée à l'échelle des bassins de vie et limiter l'évasion commerciale, les élus des Scot visent, dans leur DAACL, à :

- limiter au maximum le développement des grands pôles commerciaux notamment périphériques (hypermarchés alimentaires avec galeries marchandes, retail park, ...) susceptibles de générer des effets de bord,
- partager, dialoguer et communiquer avec les SCoT voisins sur les grands projets commerciaux qui ont un impact territorial large et l'évoquer dans le cadre de l'inter-scot.

Anticiper les mutations du modèle commercial

L'évolution sans précédent du e-commerce marque une nouvelle ère pour le secteur du commerce. Cette évolution devenue structurelle fragilise les formats de vente traditionnels, en particulier les grands formats non alimentaires en périphérie mais aussi les commerces non alimentaires de centralité.

Face à cette modification des comportements d'achat, les professionnels s'organisent : les stratégies multicanaux se développent, les surfaces de vente sont utilisées pour d'autres fonctions (stockage, retrait, showroom...), les projets se font sur des tailles plus réduites. Pour autant, certains secteurs ne résistent pas, l'habillement notamment et connaissent une diminution importante de leurs chiffres d'affaires et des cas emblématiques de fermeture.

ORIENTATIONS

Pour accompagner les transformations à l'œuvre du commerce physique, les élus des Scot entendent profiter du DAACL, pour :

- soutenir et accompagner les réflexions sur le devenir des grands formats et des zones commerciales vieillissantes,
- promouvoir la recomposition et la mixité fonctionnelle de ces dernières au cas par cas.

Renforcer l'attractivité du commerce de centralité

Le maintien du commerce de centralité est un enjeu majeur pour les Scot, à la fois facteur de redynamisation des cœurs urbains et d'animation de la vie locale, de production de richesses et d'emplois et de limitation des déplacements motorisés.

Malgré une tendance au recentrage des consommations alimentaires et un regain d'intérêt pour les projets de centre-ville, les territoires de l'inter-Scot sont tous confrontés au développement des petites surfaces commerciales le long des axes de circulation.

Ce développement du commerce de flux est le reflet d'un mode de vie métropolitain où les achats du quotidien se font dans le temps des migrations pendulaires domicile-travail. Bien que répondant à un besoin, les élus entendent réguler plus fortement ce phénomène qui nuit durablement au commerce de centralité.

ORIENTATIONS

Pour redynamiser les cœurs urbains et renforcer l'attractivité du commerce de centralité, les élus des Scot s'engagent, à travers leur DAACL, à :

- maîtriser le développement des commerces de flux,
- soutenir le développement de stratégies globales de redynamisation des centralités : traitement des espaces publics, apaisement des mobilités, gestion du stationnement, préservation des linéaires commerciaux, politique d'animation commerciale et culturelle, etc.

Organiser la logistique commerciale

L'évolution des modes de consommation appuyée sur le développement du e-commerce, augmente la pression sur le système logistique. L'augmentation du nombre de colis livrés met en tension les grands pôles urbains dans leur capacité à absorber des flux supplémentaires et impose de développer de nouveaux sites de distribution jusqu'au cœur des agglomérations. En l'occurrence, pour l'agglomération lyonnaise, le besoin de nouvelles surfaces pour la logistique e-commerce est estimé à 160 000 m².

ORIENTATIONS

Les élus des Scot convergent sur l'objectif de maîtriser le développement de la logistique e-commerce en travaillant dans leur DAACL, à une organisation et un maillage fin des espaces de la logistique au sein de leur territoire jusqu'au plus près des lieux de consommation. Ce maillage va de pair avec une diversification des formats, une optimisation foncière des installations et un usage renforcé des mobilités décarbonées.



une **ingénierie métropolitaine** au service des **territoires**

Les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne ont constitué en 2010 un réseau d'ingénierie au service des territoires.

La présente publication est issue de cette collaboration originale au service des acteurs de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Directeur de la publication : Damien Caudron

Équipe projet Agences d'urbanisme : Sabine Lozier, s.lozier@urbalyon.org ; Marie Bouchet, m.bouchet@urbalyon.org ; Christophe Riocreux, criocreux@epures.com ; Ludovic Meyer, lmeyer@epures.com

Comité de rédaction technique : Jérémie Tourtier, Ludovic Meyer, Aurélie Magnard

Coordination de la démarche inter-Scot : Jérémie Tourtier, j.tourtier@grandlyon.com

Infographie : **Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Étienne**



**Agence d'urbanisme
pour le développement
de l'agglomération lyonnaise**

18 rue du lac - BP 3129
69402 Lyon Cedex 03
Tél. 04 78 63 43 70
Télécopie 04 78 63 40 83

www.urbalyon.org



**Agence d'urbanisme
de la région stéphanoise**

46 rue de la télématique
CS 40801 - 42952 Saint-Etienne cedex 1
Tél : 04 77 92 84 00
Télécopie : 04 77 92 84 09

www.epures.com



Document élaboré
en partenariat avec



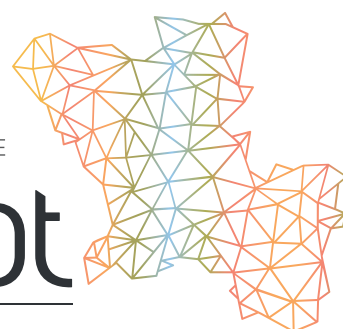
Scot Sud Loire
46 rue de la Télématicque – BP 811
42952 Saint-Etienne cedex 9

04 77 92 15 78

accueil@Scot-sudloire.fr

SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE

scot
SUD LOIRE



DÉCEMBRE 2024